Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20260713-DEL202647-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. BOUGIS Christian, Maire.
Date de convocation : 25/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 12 Pouvoir : 01 Exprimés : 13
Présents : Christian BOUGIS, Jacqueline LEYZOUR, Bernard VAYSSE, Chantal ZERBINO, Michel MARIE, Sandrine DUPAS, Julie LE MOIGNE, Philippe HEUVELINE, Thierry BOULAU, Lucy LE BRAY, Paul JAMET, Francine VAYSSE LEFRANCOIS
Absent excusé : Bertrand GUESSANT (procuration à Michel MARIE)
Secrétaire de séance : Paul JAMET

N° 2026-47
Adhésion à l'association des Amis de la gendarmerie

Les Amis de la gendarmerie est une association reconnue d'intérêt général, créée en 1932 et à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, et qui a pour vocation principale de mieux faire connaître la gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir.

Cette association a plus précisément pour objet de :
- Promouvoir les valeurs portées par la gendarmerie nationale,
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations
- Soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population
- Consolider les liens entre la gendarmerie et la nation
- Entretenir un réseau associatif qui regroupe des adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la gendarmerie nationale

Le siège social de l'association est situé 45 boulevard Vincent Auriol – 75013 PARIS

Il est précisé que l'association s'interdit toute prise de position de nature politique, confessionnelle ou philosophique. Ces questions sont exclues des discussions au cours des réunions de l'association.

Les membres de l'association sont regroupés en comités, sur la base d'au moins au comité par département. L'objectif est d'atteindre un comité par compagnie de gendarmerie.

M. le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à cette association moyennant une cotisation annuelle de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : (11 Pour ; 1 abstention : Philippe HEUVELINE ; 1 Contre : Lucy LE BRAY),
Décide d'adhérer à l'association Les Amis de la gendarmerie pour l'année 2026,
Mandate M. le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Paul JAMET

Le Maire,
Christian BOUGIS